

VILLE
D'HENDAYE



HENDAIKO
HERRIKO
ETXEA

OBJET : RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

REF. : SP.IG - 159.2017

Cher(e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous convier à assister à la prochaine réunion du Conseil Municipal qui se tiendra en Mairie :

le Jeudi 16 Mars 2017 à 18 h 30.

Je vous prie d'agréer, Cher(e) Collègue, l'expression de mes sentiments distingués.

PJ / Ordre du jour
Rapports

Le Maire
Conseiller Départemental des Pyrénées-Atlantiques



Kotte ECENARRO



CONSEIL MUNICIPAL HERRIKO KONTSEILUA

Séance du Jeudi 16 Mars 2017 à 18h30
2017ko martxoaren 16ko bilkura - 18:30

ORDRE DU JOUR - GAI-ZERREDA

I - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FÉVRIER 2017

2017ko OTSAILAREN 16ko HERRIKO KONTSEILUAREN AKTA ONARTZEA

II – DELIBERATIONS – DELIBEROAK

N° - Zbk.021.2017	Décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal Auzapezak Herriko Kontseiluak emandako ahalmen ordezkartaz hartu dituen erabakiak <i>Rapporteur – Txostengilea: M. Kotte ECENARRO jauna</i>
N° - Zbk.022.2017	Exercice 2016 - Approbation du Compte de Gestion - Budget Principal 2016ko urtealdia - Zerga biltzailearen kudeaketa kontuaren onespina - Aurrekontu nagusia <i>Rapporteur – Txostengilea: M. Kotte ECENARRO jauna</i>
N° - Zbk.023.2017	Exercice 2016 - Approbation du Compte de Gestion - Port de pêche 2016ko urtealdia - Zerga biltzailearen kudeaketa kontuaren onespina - Arrantza portua <i>Rapporteur – Txostengilea: M. Kotte ECENARRO jauna</i>
N° - Zbk.024.2017	Exercice 2016 - Approbation du Compte de Gestion - Port de plaisance 2016ko urtealdia - Zerga biltzailearen kudeaketa kontuaren onespina - Atsedeen portua <i>Rapporteur – Txostengilea: M. Kotte ECENARRO jauna</i>
N° - Zbk.025.2017	Exercice 2016 - Approbation du Compte de Gestion - Parcs de stationnement 2016ko urtealdia - Zerga biltzailearen kudeaketa kontuaren onespina - Aparkalekuak <i>Rapporteur – Txostengilea: M. Kotte ECENARRO jauna</i>
N° - Zbk.026.2017	Exercice 2016 - Approbation du Compte de Gestion - Fêtes et Animations 2016ko urtealdia - Zerga biltzailearen kudeaketa kontuaren onespina - Bestak eta animazioak <i>Rapporteur – Txostengilea: M. Kotte ECENARRO jauna</i>
N° - Zbk.027.2017	Approbation du Compte Administratif 2016 - Budget Principal 2016ko kontu administratiboaren onespina - Aurrekontu nagusia <i>Rapporteur – Txostengilea: M. Kotte ECENARRO jauna</i>
N° - Zbk.028.2017	Approbation du Compte Administratif 2016 - Port de pêche 2016ko kontu administratiboaren onespina - Arrantza portua <i>Rapporteur – Txostengilea: M. Kotte ECENARRO jauna</i>
N° - Zbk.029.2017	Approbation du Compte Administratif 2016 - Port de plaisance 2016ko kontu administratiboaren onespina - Atsedeen-portua <i>Rapporteur – Txostengilea: M. Kotte ECENARRO jauna</i>
N° - Zbk.030.2017	Approbation du Compte Administratif 2016 - Parcs de stationnement 2016ko kontu administratiboaren onespina - Aparkalekuak <i>Rapporteur – Txostengilea: M. Kotte ECENARRO jauna</i>
N° - Zbk.031.2017	Approbation du Compte Administratif 2016 - Fêtes et Animations 2016ko kontu administratiboaren onespina - Bestak eta animazioak <i>Rapporteur – Txostengilea: M. Kotte ECENARRO jauna</i>
N° - Zbk.032.2017	Année 2017 - Débat d'orientations budgétaires 2017 urtea - Aurrekontuaren orientazioari buruzko eztabaida <i>Rapporteur – Txostengilea: M. Kotte ECENARRO jauna</i>
N° - Zbk.033.2017	Indemnités de fonction des élus locaux Tokiko hautetsien ordainsaria <i>Rapporteur – Txostengilea: M. Richard IRAZUSTA jauna</i>
N° - Zbk.034.2017	Saison touristique 2017 – Création d'un emploi temporaire 2017ko turismo sasoa - Aldi baterako lanpostu baten sortzea <i>Rapporteur – Txostengilea: M. Richard IRAZUSTA jauna</i>
N° - Zbk.035.2017	Création de deux postes dans le cadre du dispositif Contrat Unique d'Insertion – Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI-CAE) / Bi lanpostuen sortzea, Gizarteratzeko Kontratu Bakarra – Enplegura Laguntzeko Kontratua (CUI-CAE) dispositiboaren baitan <i>Rapporteur – Txostengilea: M. Richard IRAZUSTA jauna</i>

N° - Zbk.036.2017	Prise de compétences politique linguistique en faveur de la langue basque et culture basque par la Communauté d'Agglomération Pays Basque / Euskara eta euskal kulturaren aldeko hizkuntza politikaren eskumena Euskal Elkargoak bere gain hartzea Rapporteur – Txostengilea: Mme Michelle MOUNIOS ADURRIAGA anderea
N° - Zbk.037.2017	SDEPA : adhésion au groupement de commandes Pirinio Atlantikoetako Elektrifikatze Sindikatua: eskaera taldearen kide izatea Rapporteur - Txostengilea: Mme Chantal KEHRIG COTTENÇON anderea
N° - Zbk.038.2017	PLU - Modification simplifiée n° 5 - Déplacement de la limite de la zone UYPa de 33 m vers l'Est afin de permettre à TRIBORD la construction de deux bâtiments à 12 m de hauteur Tokiko Hirigintza Plana - 5. aldatze sinplifikatua - UYPa eremuaren muga 33 metroz ekialdera mugitzea, TRIBORD enpresari 12 metroko goratasuneko bi eraikin egiteko aukera emateko gisan Rapporteur - Txostengilea: Mme Chantal KEHRIG COTTENÇON anderea

Le Maire, Auzapeza,
Conseiller Départemental des Pyrénées-Atlantiques,
Pirinio Atlantikoetako Departamenduko Kontseilaria
Kotte ECENARRO



AFFICHAGE MAIRIE – Herriko Etxean bistaratua

Le - Data : 10.03.2017

Le Maire, Auzapeza,

Conseiller Départemental des Pyrénées-Atlantiques,

Pirinio Atlantikoetako Departamenduko Kontseilaria



MAIRIE D'HENDAYE**CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE du Jeudi 16 Mars 2017
18 h 30

DÉCISION

. Adopté UNANIMITÉ
 _____ Abstentions

. Adopté MAJORITÉ
 _____ Votes CONTRE

_____ Abstentions

RAPPORT

OBJET : COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE
RAPPORTEUR : M. Kotte ECENARRO
N° : 021.2017

- En application des dispositions de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte des décisions suivantes prises en vertu des délégations accordées par délibérations du Conseil Municipal des 28 avril 2014 et 7 janvier 2015 :

011.2017	Location et maintenance des photocopieurs - Marché passé avec la Société BUROGRAPHIC	/
012.2017	Autoport - Centre d'Accueil - Location d'un bureau au Cabinet de Kinésithérapie de M. ARRILLAGA et de Mme FERNANDEZ	/
013.2017	Gendarmerie Nationale - Réhabilitation des logements - Mission de coordination SPS - Marché passé avec la Société ELYFEC SPS	780,00 € HT
014.2017	Gendarmerie Nationale - Réhabilitation des logements - Lot 1 : Chauffage Plomberie - Marché de travaux (procédure adaptée) passé avec la Société EIFFAGE ÉNERGIE THERMIE SUD-OUEST	24 848,97 € HT
015.2017	Gendarmerie Nationale - Réhabilitation des logements - Lot 2 : Électricité - Marché de travaux (procédure adaptée) passé avec la SASU HIRABOURE ÉLECTRICITÉ	12 995,80 € HT
016.2017	Réhabilitation de l'École Primaire Ville - Marché de maîtrise d'œuvre - Avenant n° 1 au marché passé avec la SARL RUIZ ATELIER D'ARCHITECTURE ET DE DÉCORATION - Changement de mandataire de l'équipe de maîtrise d'oeuvre	Pas d'incidence financière
017.2017	Gendarmerie Nationale - Réhabilitation des logements - Lot 3 : Peinture intérieure et revêtement mural - Marché de travaux (procédure adaptée) passé avec la Société AQUITAINE RÉNOVATION PEINTURE	56 752,08 € HT
018.2017	Gendarmerie Nationale - Réhabilitation des logements - Lot 4 : Revêtement sol souple - Marché de travaux (procédure adaptée) passé avec la SAS LE CORVEC	25 792,48 € HT (avec option 4 276,36 €)
019.2017	Association Amicale Laïque d'Hendaye - Actualisation de la Convention d'occupation des locaux de la Villa Appolonie	/
020.2017	Gymnase d'Irandatz - Projet d'aménagement d'un local de réception - Marché de maîtrise d'œuvre - Marché passé avec M. Alain HOARAU (Architecte DPLG)	14 800,00 € HT
021.2017	Autoport - Bâtiment du Centre d'Accueil de l'Autoport - Résiliation de l'autorisation d'occupation de bureau par la Mission Locale	/

- Renonciations à l'exercice du droit de préemption de la commune sur 24 mutations foncières pour un montant global de 4 272 400,00 €.

MARCHÉS PASSÉS SUR DÉLÉGATION ARTICLE L2122-22 DU CGCT

(Fournitures et Services < à 209 000 € et Travaux < à 1 000 000 € HT)

IDENTIFICATION	DÉSIGNATION DU LOT CONCERNÉ	TITULAIRE	MONTANT € H.T.	DATE NOTIFICATION
Gendarmerie Nationale - Réhabilitation des logements Mission SPS	LOT UNIQUE	ELYFEC	780,00	14/02/2017
Gendarmerie Nationale - Réhabilitation des logements	LOT 1	EIFPAGE ÉNERGIE THERMIE SUD-OUEST	24 848,97	20/02/2017
Gendarmerie Nationale - Réhabilitation des logements	LOT 2	HIRABOURE ÉLECTRICITÉ	12 995,80	20/02/2017
Gendarmerie Nationale - Réhabilitation des logements	LOT 3	AQUITAINE RÉNOVATION PEINTURE	56 752,08	03/03/2017
Gendarmerie Nationale - Réhabilitation des logements	LOT 4	LE CORVEC	25 792,48 (avec option)	03/03/2017
Gymnase IRANDATZ - Projet d'aménagement d'un local de réception - Maîtrise d'œuvre	LOT UNIQUE	M. Alain HOARAU	14 800,00	02/03/2017
Réhabilitation de l'École Primaire Ville Maîtrise d'œuvre	LOT UNIQUE	SARL RUIZ ATELIER D'ARCHITECTURE ET DE DÉCORATION	PAS DE CHANGEMENT DE MONTANT (<i>changement de mandataire</i>)	01/03/2017

MAIRIE D'HENDAYE

CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE du Jeudi 16 Mars 2017
18 h 30**

RAPPORT

OBJET : EXERCICE 2016 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION - BUDGET PRINCIPAL
RAPPORTEUR : M. Kotte ECENARRO
N° : 022.2017

Le Conseil Municipal,

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DÉCISION

. Adopté UNANIMITÉ
_____ Abstentions

. Adopté MAJORITÉ
_____ Votes CONTRE

_____ Abstentions

10000 - HENDAYE -

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	7 766 884,00	24 358 813,00	32 125 697,00
Titres de recettes émis (b)	4 921 357,56	24 100 034,71	29 021 392,27
Réductions de titres (c)	2 883,81	289 290,76	292 174,57
Recettes nettes (d = b - c)	4 918 473,75	23 810 743,95	28 729 217,70
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	7 766 884,00	24 358 813,00	32 125 697,00
Mandats émis (f)	5 927 273,69	22 384 140,21	28 311 413,90
Annulations de mandats (g)	8 022,68	174 923,07	182 945,75
Dépenses nettes (h = f - g)	5 919 251,01	22 209 217,14	28 128 468,15
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		1 601 526,81	600 749,55
(h - d) Déficit	1 000 777,26		

10000 - HENDAYE -
RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2015	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2016	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2016
I - Budget principal					
Investissement	175 733,89	0,00	-1 000 777,26	0,00	-825 043,37
Fonctionnement	3 134 635,22	1 849 115,11	1 601 526,81	0,00	2 887 046,92
TOTAL I	3 310 369,11	1 849 115,11	600 749,55	0,00	2 062 003,55
II - Budgets des services à caractère administratif					
FETES ET ANIMATIONS HENDAYE					
Investissement	-1 850,53	0,00	-674,07	0,00	-2 524,60
Fonctionnement	33 958,33	1 850,53	22 063,24	0,00	54 171,04
Sous-Total	32 107,80	1 850,53	21 389,17	0,00	51 646,44
TOTAL II	32 107,80	1 850,53	21 389,17	0,00	51 646,44
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
PORT DE PECHE HENDAYE -					
Investissement	658 899,14	0,00	-143 453,40	0,00	515 445,74

10000 - HENDAYE -

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2015	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2016	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2016
Fonctionnement	230 325,42	0,00	43 897,94	0,00	274 223,36
Sous-Total	889 224,56	0,00	-99 555,46	0,00	789 669,10
PARC STATIONNEMENT HENDAYE -					
Investissement	-1 608,50	0,00	1 930,20	0,00	321,70
Fonctionnement	136 387,22	1 608,50	15 606,48	0,00	150 385,20
Sous-Total	134 778,72	1 608,50	17 536,68	0,00	150 706,90
PORT DE PLAISANCE -					
Investissement	483 839,31	0,00	20 173,23	0,00	504 012,54
Fonctionnement	2 425,93	0,00	202 416,44	0,00	204 842,37
Sous-Total	486 265,24	0,00	222 589,67	0,00	708 854,91
TOTAL III	1 510 268,52	1 608,50	140 570,89	0,00	1 649 230,91
TOTAL I + II + III	4 852 745,43	1 852 574,14	762 709,61	0,00	3 762 880,90

MAIRIE D'HENDAYE

CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE du Jeudi 16 Mars 2017
18 h 30**

RAPPORT

OBJET : EXERCICE 2016 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION - BUDGET PORT DE PÊCHE
RAPPORTEUR : M. Kotte ECENARRO
N° : 023.2017

Le Conseil Municipal,

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DÉCISION

. Adopté UNANIMITÉ
_____ Abstentions

. Adopté MAJORITÉ
_____ Votes CONTRE

_____ Abstentions

23100 - PORT DE PECHE HENDAYE -
RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 085 383,00	674 296,00	1 759 679,00
Titres de recettes émis (b)	220 679,51	481 021,50	701 701,01
Réductions de titres (c)	0,00	482,64	482,64
Recettes nettes (d = b - c)	220 679,51	480 538,86	701 218,37
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 085 383,00	674 296,00	1 759 679,00
Mandats émis (f)	364 132,91	442 954,97	807 087,88
Annulations de mandats (g)	0,00	6 314,05	6 314,05
Dépenses nettes (h = f - g)	364 132,91	436 640,92	800 773,83
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		43 897,94	
(h - d) Déficit	143 453,40		99 555,46

23100 - PORT DE PECHE HENDAYE -

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2015	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2016	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2016
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
PORT DE PECHE HENDAYE -					
Investissement	658 899,14	0,00	-143 453,40	0,00	515 445,74
Fonctionnement	230 325,42	0,00	43 897,94	0,00	274 223,36
Sous-Total	889 224,56	0,00	-99 555,46	0,00	789 669,10
TOTAL III	889 224,56	0,00	-99 555,46	0,00	789 669,10
TOTAL I + II + III	889 224,56	0,00	-99 555,46	0,00	789 669,10

MAIRIE D'HENDAYE

CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE du Jeudi 16 Mars 2017
18 h 30**

DÉCISION

. Adopté UNANIMITÉ
_____ Abstentions

. Adopté MAJORITÉ
_____ Votes CONTRE

_____ Abstentions

RAPPORT

OBJET : EXERCICE 2016 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION - BUDGET PORT DE PLAISANCE
RAPPORTEUR : M. Kotte ECENARRO
N° : 024.2017

Le Conseil Municipal,

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

23500 - PORT DE PLAISANCE -

RÉSULTATS BUDÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 915 562,00	1 412 977,00	3 328 539,00
Titres de recettes émis (b)	945 678,14	1 415 200,96	2 360 879,10
Réductions de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = b - c)	945 678,14	1 415 200,96	2 360 879,10
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 915 562,00	1 412 977,00	3 328 539,00
Mandats émis (f)	925 504,91	1 229 983,52	2 155 488,43
Annulations de mandats (g)	0,00	17 199,00	17 199,00
Dépenses nettes (h = f - g)	925 504,91	1 212 784,52	2 138 289,43
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	20 173,23	202 416,44	222 589,67
(h - d) Déficit			

23500 - PORT DE PLAISANCE -

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2015	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2016	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2016
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
PORT DE PLAISANCE -					
Investissement	483 839,31	0,00	20 173,23	0,00	504 012,54
Fonctionnement	2 425,93	0,00	202 416,44	0,00	204 842,37
Sous-Total	486 265,24	0,00	222 589,67	0,00	708 854,91
TOTAL III	486 265,24	0,00	222 589,67	0,00	708 854,91
TOTAL I + II + III	486 265,24	0,00	222 589,67	0,00	708 854,91

MAIRIE D'HENDAYE

CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE du Jeudi 16 Mars 2017
18 h 30**

DÉCISION

. Adopté UNANIMITÉ
_____ Abstentions

. Adopté MAJORITÉ
_____ Votes CONTRE

_____ Abstentions

RAPPORT

OBJET : EXERCICE 2016 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION - BUDGET PARCS DE STATIONNEMENT
RAPPORTEUR : M. Kotte ECENARRO
N° : 025.2017

Le Conseil Municipal,

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**23400 - PARC STATIONNEMENT HENDAYE -
RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE**

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	75 387,00	154 778,00	230 165,00
Titres de recettes émis (b)	1 930,20	18 304,18	20 234,38
Réductions de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = b - c)	1 930,20	18 304,18	20 234,38
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	75 387,00	154 778,00	230 165,00
Mandats émis (f)	2 210,00	2 697,70	4 907,70
Annulations de mandats (g)	2 210,00	0,00	2 210,00
Dépenses nettes (h = f - g)	0,00	2 697,70	2 697,70
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	1 930,20	15 606,48	17 536,68
(h - d) Déficit			

23400 - PARC STATIONNEMENT HENDAYE -

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2015	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2016	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2016
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
PARC STATIONNEMENT HENDAYE -					
Investissement	-1 608,50	0,00	1 930,20	0,00	321,70
Fonctionnement	136 387,22	1 608,50	15 606,48	0,00	150 385,20
Sous-Total	134 778,72	1 608,50	17 536,68	0,00	150 706,90
TOTAL III	134 778,72	1 608,50	17 536,68	0,00	150 706,90
TOTAL I + II + III	134 778,72	1 608,50	17 536,68	0,00	150 706,90

MAIRIE D'HENDAYE

CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE du Jeudi 16 Mars 2017
18 h 30**

DÉCISION

. Adopté UNANIMITÉ
_____ Abstentions

. Adopté MAJORITÉ
_____ Votes CONTRE

_____ Abstentions

RAPPORT

OBJET : EXERCICE 2016 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION - FETES ET ANIMATIONS
RAPPORTEUR : M. Kotte ECENARRO
N° : 026.2017

Le Conseil Municipal,

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

23200 - FETES ET ANIMATIONS HENDAYE

RÉSULTATS BUDÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	6 800,00	330 000,00	336 800,00
Titres de recettes émis (b)	2 108,04	339 226,46	341 334,50
Réductions de titres (c)	0,00	850,00	850,00
Recettes nettes (d = b - c)	2 108,04	338 376,46	340 484,50
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	6 800,00	330 000,00	336 800,00
Mandats émis (f)	2 782,11	317 455,42	320 237,53
Annulations de mandats (g)	0,00	1 142,20	1 142,20
Dépenses nettes (h = f - g)	2 782,11	316 313,22	319 095,33
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		22 063,24	21 389,17
(h - d) Déficit	674,07		

23200 - FETES ET ANIMATIONS HENDAYE

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2015	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2016	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2016
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
FETES ET ANIMATIONS HENDAYE					
Investissement	-1 850,53	0,00	-674,07	0,00	-2 524,60
Fonctionnement	33 958,33	1 850,53	22 063,24	0,00	54 171,04
Sous-Total	32 107,80	1 850,53	21 389,17	0,00	51 646,44
TOTAL II	32 107,80	1 850,53	21 389,17	0,00	51 646,44
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	32 107,80	1 850,53	21 389,17	0,00	51 646,44

MAIRIE D'HENDAYE**CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE du Jeudi 16 Mars 2017
18 h 30

DÉCISION

. Adopté UNANIMITÉ
 _____ Abstentions

. Adopté MAJORITÉ
 _____ Votes CONTRE

_____ Abstentions

RAPPORT

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - BUDGET PRINCIPAL
RAPPORTEUR : M. Kotte ECENARRO
N° : 027.2017

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme KEHRIG COTTENÇON, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Kotte ECENARRO, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du Compte administratif ;
2. Constate que les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-après.

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
CHAPITRE		RÉALISATIONS	CHAPITRE		RÉALISATIONS
011	Charges à caractère général	5 574 524	013	Atténuations de charges	218 845
012	Charges de personnel	10 844 362	70	Produits des services	1 139 487
014	Atténuations de produits	417 795	73	Impôts et taxes	18 424 913
65	Autres charges de gestion courantes	3 775 866	74	Dotations et participations	3 130 678
66	Charges financières	414 098	75	Autres produits gestion courante	499 885
67	Charges exceptionnelles	16 212	76	Produits financiers	148
022	Dépenses imprévues		77	Produits exceptionnels	396 788
			78	Reprise sur provisions	
			002	Excédent de fonctionnement reporté	1 285 520
TOTAL		21 042 857	TOTAL		25 096 264
023	Virement à la section d'investissement				
042	Opérations d'ordre entre sections	1 166 360	042	Opérations d'ordre entre sections	
TOTAL		1 166 360	TOTAL		
TOTAL FONCTIONNEMENT DÉPENSES		22 209 217	TOTAL FONCTIONNEMENT RECETTES		25 096 264

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
CHAPITRE		RÉALISATIONS	CHAPITRE		RÉALISATIONS
20	Immobilisations incorporelles	144 927	10	Dotations fonds et réserves	591 355
204	Subventions d'équipement	331 776	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 849 115
21	Immobilisations corporelles	691 686	13	Subventions d'investissement	802 306
23	Immobilisations en cours	2 944 632	16	Emprunts et dettes assimilés	509 337
16	Emprunts et dettes assimilés	1 806 230	21	Immobilisations corporelles	
020	Dépenses imprévues		23	Immobilisations en cours	
TOTAL		5 919 251	TOTAL		3 752 113
040	Opérations d'ordre entre sections		040	Opérations d'ordre entre sections	1 166 360
001	Déficit d'investissement reporté		001	Excédent d'investissement reporté	175 735
TOTAL		0	TOTAL		1 342 095
TOTAL INVESTISSEMENT DÉPENSES		5 919 251	TOTAL INVESTISSEMENT RECETTES		5 094 208
20	Immobilisations incorporelles	278 210	13	Subventions d'investissement	456 900
204	Subventions d'équipement versées		16	Emprunts	563 140
21	Immobilisations corporelles	102 390			
23	Immobilisations en cours	639 440			
TOTAL REPORTS		1 020 040	TOTAL REPORTS		1 020 040
TOTAL GÉNÉRAL		29 148 508	TOTAL GÉNÉRAL		31 210 512

MAIRIE D'HENDAYE**CONSEIL MUNICIPAL****SÉANCE du Jeudi 16 Mars 2017
18 h 30****DÉCISION**. Adopté UNANIMITÉ
_____ Abstentions. Adopté MAJORITÉ
_____ Votes CONTRE

_____ Abstentions

RAPPORT

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - BUDGET PORT DE PÊCHE
RAPPORTEUR : M. Kotte ECENARRO
N° : 028.2017

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme KEHRIG COTTENÇON, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Kotte ECENARRO, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du Compte administratif ;
2. Constate que les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-après.

SECTION D'EXPLOITATION					
DÉPENSES			RECETTES		
CHAPITRE		RÉALISATIONS	CHAPITRE		RÉALISATIONS
011	Charges à caractère général	121 271	013	Atténuations de charges	
012	Charges de personnel	81 891	70	Produits des services	378 520
014	Atténuations de produits		73	Impôts et taxes	
65	Autres charges de gestion courantes	6 445	74	Dotations et participations	
66	Charges financières	5 058	75	Autres produits gestion courante	50 291
67	Charges exceptionnelles	1 296	76	Produits financiers	
022	Dépenses imprévues		77	Produits exceptionnels	2 500
TOTAL		215 961	TOTAL		431 311
023	Virement à la section d'investissement		002	Excédent d'exploitation reporté	230 325
042	Opérations d'ordre entre sections	220 680	042	Opérations d'ordre entre sections	49 228
TOTAL		220 680	TOTAL		279 553
TOTAL DÉPENSES D'EXPLOITATION		436 641	TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION		710 864

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
CHAPITRE		RÉALISATIONS	CHAPITRE		RÉALISATIONS
20	Immobilisations incorporelles		10	Dotations fonds et réserves	
21	Immobilisations corporelles	15 205	13	Subventions d'investissement	
23	Immobilisations en cours	262 499	16	Emprunts et dettes assimilés	
16	Emprunts et dettes assimilés	37 201	001	Excédent d'investissement reporté	
020	Dépenses imprévues				
TOTAL		314 905	TOTAL		
040	Opérations d'ordre entre sections	49 228	O40	Opérations d'ordre entre sections	220 680
001	Déficit d'investissement reporté		O21	Virement de la section d'exploitation	
			001	Excédent d'investissement reporté	658 899
TOTAL		49 228	TOTAL		879 579
TOTAL INVESTISSEMENT DÉPENSES		364 133	TOTAL INVESTISSEMENT RECETTES		879 579
23	REPORTS				
TOTAL GÉNÉRAL		800 774	TOTAL GÉNÉRAL		

MAIRIE D'HENDAYE**CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE du Jeudi 16 Mars 2017
18 h 30

DÉCISION

. Adopté UNANIMITÉ
 _____ Abstentions

. Adopté MAJORITÉ
 _____ Votes CONTRE

_____ Abstentions

RAPPORT

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - BUDGET PORT DE PLAISANCE
RAPPORTEUR : M. Kotte ECENARRO
N° : 029.2017

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme KEHRIG COTTENÇON, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Kotte ECENARRO, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du Compte administratif ;
2. Constate que les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-après.

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
CHAPITRE		RÉALISATIONS	CHAPITRE		RÉALISATIONS
011	Charges à caractère général	5 574 524	013	Atténuations de charges	218 845
012	Charges de personnel	10 844 362	70	Produits des services	1 139 487
014	Atténuations de produits	417 795	73	Impôts et taxes	18 424 913
65	Autres charges de gestion courantes	3 775 866	74	Dotations et participations	3 130 678
66	Charges financières	414 098	75	Autres produits gestion courante	499 885
67	Charges exceptionnelles	16 212	76	Produits financiers	148
022	Dépenses imprévues		77	Produits exceptionnels	396 788
			78	Reprise sur provisions	
			002	Excédent de fonctionnement reporté	1 285 520
TOTAL		21 042 857	TOTAL		25 096 264
023	Virement à la section d'investissement				
042	Opérations d'ordre entre sections	1 166 360	042	Opérations d'ordre entre sections	
TOTAL		1 166 360	TOTAL		
TOTAL FONCTIONNEMENT DÉPENSES		22 209 217	TOTAL FONCTIONNEMENT RECETTES		25 096 264

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
CHAPITRE		RÉALISATIONS	CHAPITRE		RÉALISATIONS
20	Immobilisations incorporelles	144 927	10	Dotations fonds et réserves	591 355
204	Subventions d'équipement	331 776	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 849 115
21	Immobilisations corporelles	691 686	13	Subventions d'investissement	802 306
23	Immobilisations en cours	2 944 632	16	Emprunts et dettes assimilés	509 337
16	Emprunts et dettes assimilés	1 806 230	21	Immobilisations corporelles	
020	Dépenses imprévues		23	Immobilisations en cours	
TOTAL		5 919 251	TOTAL		3 752 113
040	Opérations d'ordre entre sections		040	Opérations d'ordre entre sections	1 166 360
001	Déficit d'investissement reporté		001	Excédent d'investissement reporté	175 735
TOTAL		0	TOTAL		1 342 095
TOTAL INVESTISSEMENT DÉPENSES		5 919 251	TOTAL INVESTISSEMENT RECETTES		5 094 208
20	Immobilisations incorporelles	278 210	13	Subventions d'investissement	456 900
204	Subventions d'équipement versées		16	Emprunts	563 140
21	Immobilisations corporelles	102 390			
23	Immobilisations en cours	639 440			
TOTAL REPORTS		1 020 040	TOTAL REPORTS		1 020 040
TOTAL GÉNÉRAL		29 148 508	TOTAL GÉNÉRAL		31 210 512

MAIRIE D'HENDAYE**CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE du Jeudi 16 Mars 2017
18 h 30

DÉCISION

. Adopté UNANIMITÉ
 _____ Abstentions

. Adopté MAJORITÉ
 _____ Votes CONTRE

_____ Abstentions

RAPPORT

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - BUDGET PARCS DE STATIONNEMENT
RAPPORTEUR : M. Kotte ECENARRO
N° : 030.2017

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme KEHRIG COTTENÇON, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Kotte ECENARRO, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du Compte administratif, lequel peut se résumer ainsi (voir en annexe) ;
2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-après.

SECTION D'EXPLOITATION					
DÉPENSES			RECETTES		
CHAPITRE		RÉALISATIONS	CHAPITRE		RÉALISATIONS
011	Charges à caractère général	2 376	70	Produits des services	18 304
67	Charges exceptionnelles		74	Dotations et participations	
022	Dépenses imprévues		77	Produits exceptionnels	
TOTAL		2 376	TOTAL		18 304
023	Virement à la section d'investissement		002	Excédent d'exploitation reporté	134 779
042	Opérations d'ordre entre sections	322	042	Opérations d'ordre entre sections	
TOTAL		322	TOTAL		134 779
TOTAL DÉPENSES EXPLOITATION		2 698	TOTAL RECETTES EXPLOITATION		153 083

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
CHAPITRE		RÉALISATIONS	CHAPITRE		RÉALISATIONS
21	Immobilisations corporelles		10	Fonds et réserves	1 608
TOTAL		0	TOTAL		
040	Opérations d'ordre entre sections		040	Opérations d'ordre entre sections	322
001	Déficit d'investissement reporté		021	Virement de la section de fonctionnement	
TOTAL			TOTAL		
TOTAL INVESTISSEMENT DÉPENSES		0	TOTAL INVESTISSEMENT RECETTES		1 931
TOTAL GÉNÉRAL		2 371.07	TOTAL GÉNÉRAL		155 013

MAIRIE D'HENDAYE

CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE du Jeudi 16 Mars 2017
18 h 30**

DÉCISION

. Adopté UNANIMITÉ
_____ Abstentions

. Adopté MAJORITÉ
_____ Votes CONTRE

_____ Abstentions

RAPPORT

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - FÊTES ET ANIMATIONS
RAPPORTEUR : M. Kotte ECENARRO
N° : 031.2017

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme KEHRIG COTTENÇON, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Kotte ECENARRO, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du Compte administratif ;
2. Constate que les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-après.

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
CHAPITRE		RÉALISATIONS	CHAPITRE		RÉALISATIONS
011	Charges à caractère général	261 147	70	Produits des services	66 324
012	Charges de personnel	54 908	74	Dotations et participations	270 000
			75	Autres produits de gestion courante	2 052
TOTAL		316 055	TOTAL		338 376
023	Virement à la section d'investissement		002	Excédent de fonctionnement reporté	32 108
042	Opérations d'ordre entre sections	258	042	Opérations d'ordre entre sections	
TOTAL		258	TOTAL		32 108
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		316 313	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		370 484

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
CHAPITRE		RÉALISATIONS	CHAPITRE		RÉALISATIONS
21	Immobilisations corporelles	2 782	1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	1 851
TOTAL		2 782	TOTAL		
001	Déficit d'investissement reporté	1 851	040	Opérations d'ordre entre sections	257
TOTAL		1 851	TOTAL		1 851
TOTAL INVESTISSEMENT DÉPENSES		4 633	TOTAL INVESTISSEMENT RECETTES		2 108
TOTAL GÉNÉRAL		320 946	TOTAL GÉNÉRAL		372 592

MAIRIE D'HENDAYE**CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE du Jeudi 16 Mars 2017
18 h 30

DÉCISION

. Adopté UNANIMITÉ
 _____ Abstentions

. Adopté MAJORITÉ
 _____ Votes CONTRE

_____ Abstentions

RAPPORT

OBJET : ANNÉE 2017 - DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES
RAPPORTEUR : M. Kotte ECENARRO
N° : 032.2017

I - RAPPEL SUR LES FINANCES DE LA COMMUNE EN 2016

Budget principal en milliers d'euros

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Dépenses réelles de fonctionnement	20 020	19 279	20 973	20 677	21 300	21 042
. Charges à caractère général	6 113	5 985	6 197	5 643	5 916	5 574
. Charges de personnel	9 718	9 399	10 223	10 427	10 801	10 844
. Atténuation de produits	247	241	334	351	307	418
. Autres charges de gestion courante	3 437	3 118	3 628	3 749	3 792	3 776
. Intérêts de la dette (avec ICNE)	440	451	479	489	458	414
. Charges exceptionnelles	65	85	112	18	23	16

Les recettes de fonctionnement

Budget principal en milliers d'euros

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Recettes réelles de fonctionnement	22 574	23 500	24 119	23 469	24 226	23 810
. Atténuation de charges	124	83	89	113	213	218
. Produits des services, du domaine..	840	885	1 030	895	995	1 139
. Impôts et taxes	16 591	17 008	16 915	17 059	18 175	18 425
. Dotations et participations	4 376	4 033	4 196	4 078	3 662	3 131
. Autres produits de gestion courante	498	539	515	512	558	500
. Produits financiers						
. Produits exceptionnels	145	952	1 374	812	457	397
. Reprise sur provisions					162	

La constitution de l'autofinancement

Budget principal en milliers d'euros

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Recettes réelles de fonctionnement	22 574	23 500	24 119	23 469	24 226	23 810
- Dépenses réelles de fonctionnement	19 278	20 020	20 974	20 677	21 300	21 042
= Epargne brute	3 296	3 480	3 145	2 792	2 925	2 768
- Amortissement du capital	1 179	1 296	1 370	2 464	2 569	1 640
= Epargne nette	2 117	2 184	1 775	328	356	1 128
- Résultat exceptionnel	80	867	1 262	794	596	381
= Epargne nette (hors résultats exceptionnels)	2 037	1 317	513	- 466	-240	747

L'évolution de la dette (en milliers d'euros)

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
. Encours de la dette	14 029	15 532	18 362	17 398*	16 128	14 488
. Annuité de la dette (capital intérêts)	1 629	1 736	1 849	2 953*	3 027*	2 054
. Emprunts réalisés	2 500	2 800	4 200*	1 500	1 300	0

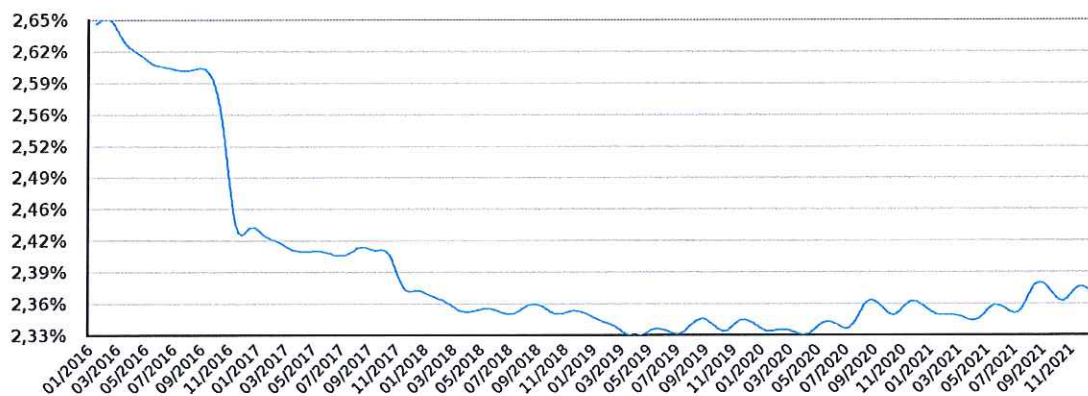
* Avec le prêt relais de la Banque Postale.

Indicateurs en €/hab	HENDAYE 2016
Encours de dette budget principal/habitant	837.31 €

Principaux ratios	HENDAYE 2016
Capacité de désendettement (hors résultat exceptionnel)	6.07 ans
Annuité/Recettes réelles de fonctionnement (hors résultat exceptionnel)	8.63 %

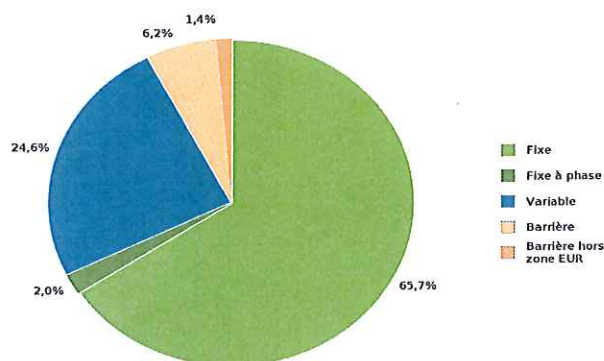
Quelques informations sur la typologie de la dette au 31/12/2016.

Evolution annuelle du taux moyen (en %)



Dettes par type de risque (avec dérivés)

TYPE DE TAUX	CAPITAL RESTANT DÛ	% D'EXPOSITION	TAUX MOYEN
FIXE	9 534 635.03 €	65.81 %	2.90 %
FIXE A PHASE	293 333.28 €	2.02 %	3.97 %
VARIABLE	3 559 999.86 €	24.57 %	0.76 %
BARRIERE	900 000.00 €	6.21 %	3.10 %
BARRIERE HORS ZONE EURO	200 000.03 €	1.38 %	4.45 %
ENSEMBLE DES RISQUES	14 487 968.20 €	100.00 %	2.43 %



Dettes par prêteur

PRÊTEUR	CAPITAL RESTANT DÛ	% DU CRD	REVOLVING
CREDIT AGRICOLE CIB	5 309 999.88 €	36.65 %	409 051.40 €
CREDIT AGRICOLE	1 060 940.99 €	7.32 %	
CAISSE D'EPARGNE	2 520 000.11 €	17.39 %	
BANQUE POSTALE	1 325 000.00 €	9.15 %	
CREDIT FONCIER	1 267 500.00 €	8.75 %	
CREDIT MUTUEL	1 214 915.12 €	8.39 %	
SFIL	324 088.67 €	2.24 %	
SOCIETE GENERALE	1 066 666.62 €	7.36 %	
CAISSE DES DÉPÔTS	398 856.83 €	2.75 %	
ENSEMBLE DES PRÊTEURS	14 487 968.32 €	100 %	409 051.40 €

II. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017 POUR HENDAYE

A la clôture de l'exercice, les résultats cumulés étaient les suivants :

Fonctionnement : excédent de	2 887 046.92 €	
Investissement : déficit de		825 043.37 €
Résultat global de clôture : excédent de		2 062 003.55 €

L'affectation du résultat prévoira, outre le comblement du déficit d'investissement, la mobilisation prévisionnelle du fonds de roulement à hauteur de 500 000 €.

A. LES OBJECTIFS PRIORITAIRES

Ils consistent à :

- assurer un service public de qualité,
- garantir les équilibres financiers,
- rétablir des marges de manœuvre sur le mandat,
- financer des investissements structurants pour la commune.

B. LES MOYENS FINANCIERS

La mise en place d'une prospective a défini les objectifs financiers tendant à restaurer des marges de manœuvre. La stratégie choisie consiste à répartir l'effort sur l'ensemble des agrégats budgétaires.

➤ FISCALITE ET EMPRUNT

Au 31/12/2016, le taux d'épargne nette (hors résultat exceptionnel) est égal à 3.19 %.

La dégradation de l'épargne brute au 31/12/2016 (- 157 000 €) est compensée par une annuité en capital sensiblement plus faible en 2016 (- 929 000 €) et permet ainsi de dégager une épargne nette à hauteur de 747 000 € (hors résultat exceptionnel).

Cependant, afin de ne pas pénaliser le volume d'investissement, un effort significatif doit être porté sur la section de fonctionnement qui, en 2016, a vécu un effet de ciseaux, les recettes réelles diminuant plus rapidement que les dépenses réelles.

➤ LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

L'objectif est ici de rééquilibrer les participations entre l'utilisateur d'un service public et le contribuable autrement dit, de mener une réflexion sur la tarification des services rendus à la population. Services dont le coût aura été préalablement optimisé. Une évolution moyenne et annuelle de 2% sur l'ensemble des tarifs sera appliquée en 2017.

La dotation forfaitaire est estimée à 1 482 721 € (1 741 077 € en 2016). Le montant de la contribution au redressement des finances publiques devrait s'élever à 219 005 €.

Jusqu'en 2016, la Commune était éligible à la Dotation de Solidarité Urbaine. L'État ayant revu les critères d'attribution, la collectivité sort du dispositif. Cette sortie se fera de façon progressive sur 2 ans. Ainsi, en 2017, le montant de la DSU 153 397 € (soit 90 % du montant de 2016), en 2018 ce montant passera à 85 221 € (50 % du montant 2016).

En matière fiscale, la création de l'Agglomération Pays-Basque a nécessité, dans le cadre de la neutralisation fiscale, pour les contribuables, la Commune et l'agglomération, une harmonisation des taux de la fiscalité ménage sur la base de 2016. Le Conseil Municipal devra tenir compte des taux « après fusion » indiqués ci-après :

- taxe d'habitation	14.27 %
- taxe foncier bâti	13.28 %
- taxe foncier non bâti	31.88 %

La neutralisation fiscale a contraint la Commune à réduire ses taux. La perte de produit fiscal généré par cette adaptation, 250 474 € sera reversée au budget principal par le biais de l'attribution de compensation fixée à 3 870 865 €. A l'occasion de la régularisation du transfert de la compétence tourisme, cette dotation devrait être augmentée d'une somme de 141 880 € puisque l'Agglomération Pays-Basque ne subventionnera pas l'EPIC HENDAYE TOURISME ; subvention qui devra être versée par la Commune.

La revalorisation des bases fiscales a été fixée à 0.4 % par la loi de finances 2017. Ainsi, sur le fondement des bases fiscales réelles 2016, le produit fiscal attendu a été évalué avec les bases suivantes et une hypothèse d'augmentation des taux fixée à 1 %.

	Bases réelles 2016 1288M	Bases réelles 2016 +0,4 %	Taux constants	EVOLUTION 1 %	
				Taux	Produit
TH PRINCIPALES	21 701 248	21 788 053	14,27%	14,41%	3 140 247
TH RÉS. SECONDAIRES	14 263 608	14 320 662	14,27%	14,41%	2 476 793
Foncier bâti	27 799 897	27 911 097	13,28%	13,41%	3 743 660
Foncier non bâti	60 982	61 226	31,88%	32,20%	19 714
TOTAL					9 380 413

Pour 2017, le montant des recettes de fonctionnement devrait s'élever à 20 678 454 € réparties comme suit :

CHAPITRE		MONTANT
013	Atténuation de charges	200 000 €
70	Produit des services et du domaine	1 032 000 €
73	Impôts taxes et versements assimilés	16 047 878 €
74	Dotations et participations	2 661 000 €
75	Autres produits de gestion courante	434 426 €
76	Produits financiers	150 €
77	Produits exceptionnels	303 000 €
TOTAL		20 678 454 €

➤ LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

- Les charges à caractère général (chapitre 011). Elles sont estimées à 3 800 000 € et prennent en compte le transfert de la compétence déchets dont le contrat de Bil ta Garbi pesait un million d'euros ainsi que le traitement de la dépense des lixiviats (300 000 €).
- Les charges de personnel :
Le transfert de la compétence déchets a entraîné celui des 17 agents du service ordures ménagères (- 564 540 €). Cependant, cette diminution a été atténuée par la prise en compte de mesures réglementaires concernant le parcours professionnel et la carrière des agents, la hausse du point d'indice au 1^{er} février (+0.6%). Ces mesures sont estimées à 170 000 €. Le solde entre les départs (hors service déchets) et les remplacements représente un accroissement de 40 000 €.
Au budget primitif, le budget de la masse salariale sera prévu à hauteur de 10 615 000 €.
Il concerne, en équivalent temps plein, pour les titulaires 237.34 ETP 18.85 ETP de non titulaires.
La durée annuelle du travail, appliquée au personnel communal est de 1 554 heures.
- Les subventions aux associations font toujours l'objet d'une attribution minutieuse. Le montant du chapitre 65 est fixé à 3 744 500 €.
D'ores et déjà, certaines subventions et participations sont déjà connues :
 - 1 100 000 € pour le CCAS
 - 174 620 € pour l'épic HENDAYE TOURISME. Il se pourrait que d'ici le vote du budget primitif, ce montant soit augmenté de 141 880 € si l'Agglomération prend en compte avant cette date, la prise pleine et entière de la compétence tourisme par la Ville. Si cette régularisation intervenait après, elle serait intégrée dans une décision modificative.
 - 270 000 € alloués à la régie municipale des fêtes
 - 95 000 € seront destinés au G.P.V.H.
 - 620 055 € pour la participation au SDIS.
 - 152 220 € sont nécessaires au centre social DENENTZAT.

Au budget 2017, une provision a été constituée (compte 6811) dans le cadre du contentieux opposant le Comité des Fêtes à la Ville. Elle s'élève à 51 000 €.

- Les intérêts de la dette sont estimés à 335 000 €. De ce chapitre, 30 000 € ont été retirés. Ils concernaient la quote part des emprunts liés à la sortie du SIED en 2001.
A l'automne 2016, plusieurs opérations de réaménagement de l'encours ont été menées sur les contrats concernés. Le Crédit Mutuel ayant décliné la demande de révision du taux, il a été décidé de procéder au remboursement anticipé du prêt à la première date anniversaire, soit le 31 janvier 2017. Le capital restant dû s'élève à 800 000 € pour une durée résiduelle de 12 ans. Le taux pratiqué par le Crédit Mutuel était de Euribor 3m + 1.50 %. La Société Générale, à périmètre identique, a proposé un Euribor 3m +0.40 % jusqu'en 2019 puis un Euribor 3m + 0.45 % de 2020 à 2029.

Synthèse des dépenses réelles prévisionnelles de fonctionnement.

CHAPITRE		MONTANT
011	Charges à caractère général	3 908 000 €
012	Charges de personnel	10 615 000 €
014	Atténuations de produits	417 362 €
65	Subventions et participations	3 744 500 €
66	Charges financières	335 000 €
67	Charges exceptionnelles	22 000 €
68	Provision semi-budgétaire	51 000 €
022	Dépenses imprévues	100 000 €
TOTAL		19 192 862 €

C. L'INVESTISSEMENT

Les dépenses :

2017 verra la fin du réaménagement de l'école élémentaire de la Ville, le solde de l'opération sera inscrit à hauteur de 1 329 934 €.

La réhabilitation du centre social DENENTZAT devrait aussi se terminer cette année.

La dépense (report compris) s'élèvera à 1 901 200 €.

Les travaux du boulevard de la mer et de la piste cyclable débiteront après la saison touristique. Ils devraient impacter le budget à hauteur de 300 000 €.

L'équipement en matériels, mobiliers, véhicules et outillages divers est estimé à 394 724 €.

Le reste des travaux s'élève à 2 673 250 € et se répartit comme suit :

- Voirie	1 158 000 €
- Bâtiments	521 000 €
- Éclairage public	474 000 €
- Acquisitions foncières	178 500 €

Les recettes :

Le produit des amendes de police est estimé à 260 000 € (la notification n'est pas encore parvenue en mairie) et le produit de la taxe d'aménagement à 120 000 €.

En matière de subventions, seront inscrites les subventions suivantes :

- « les maires bâtisseurs »	523 116 €
- la réserve parlementaire	35 000 €
- le FEDER	137 500 €
- Le Conseil départemental	456 900 €

Le Fonds de Compensation de la TVA sera de 605 000 €. Le produit des cessions d'immobilisations représentera 160 000 €.

L'affectation du résultat de 2016 constituera une ressource de 1 325 043 € et le prélèvement sur la section d'investissement est estimé à 1 875 526 €.

L'emprunt prévisionnel d'équilibre est prévu à hauteur de 4 000 000 € étant précisé qu'il n'y en pas eu en 2016.

Malgré la situation financière et la faiblesse des marges structurelles du budget et la rareté des subventions allouées par les habituels partenaires institutionnels de la Commune, la volonté de l'équipe municipale est de tendre, à la fin de la mandature, vers la maîtrise de l'endettement.

IV. LES BUDGETS ANNEXES

Principaux investissements envisagés :

➤ Sur le port de pêche :

- Structures permettant les travaux en intérieur	360 000 €
- Entretien du roulév	155 000 €
- Déplacement fibre optique	40 000 €
- Zone de collecte et valorisation des déchets	20 000 €

Ces travaux seront autofinancés.

➤ Sur le budget du port de plaisance :

- Remplacement pannes :	
. ponton	396 058 €
. installation de bornes d'eau et d'électricité	35 000 €
. bornes WI FI et convertisseur optique	15 000 €
- Acquisition d'un chariot élévateur	296 640 €
- Rénovation sanitaires ouest	50 000 €
- Mobilier urbain	30 000 €
- Travaux zone technique	20 000 €

Ces travaux, aussi, seront autofinancés.

En section d'exploitation, la SLIH devrait reverser au budget annexe un affermage total de 900 000 €.

MAIRIE D'HENDAYE

CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE du Jeudi 16 Mars 2017
18 h 30**

DÉCISION

. Adopté UNANIMITÉ
_____ Abstentions

. Adopté MAJORITÉ
_____ Votes CONTRE

_____ Abstentions

RAPPORT

OBJET : INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS LOCAUX
RAPPORTEUR : M. Richard IRAZUSTA
N° : 033.2017

Le Maire rappelle que, par délibération en date du 15 avril 2014, le Conseil a fixé le montant des indemnités dont peuvent bénéficier le Maire, les adjoints et les conseillers municipaux.

La délibération en cause indique que le montant maximal des indemnités pouvant être versé au maire, aux adjoints, voire aux conseillers municipaux, est calculé en fonction de la strate démographique de la commune et par référence à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique, soit l'indice brut 1015.

Or, un décret du 26 janvier 2017 est venu modifier l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique qui n'est plus l'indice brut 1015 mais l'indice brut 1022, sachant qu'à compter du 1^{er} janvier 2018, cet indice sera l'indice brut 1027.

Pour ne pas avoir à délibérer à chaque changement d'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, il convient de corriger la délibération du 15 avril 2014 en ajoutant que les indemnités votées évolueront automatiquement selon les variations de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique.

Le Maire propose donc de délibérer dans ce sens.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

Considérant que l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique est susceptible d'évoluer dans le temps,

Considérant que le montant maximal des indemnités pouvant être versé au maire, aux adjoints, voire aux conseillers municipaux, est calculé par référence à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique,

PRÉCISE

- que les indemnités attribuées au Maire, aux adjoints et aux conseillers municipaux par délibération en date du 15 avril 2014, évolueront automatiquement selon les variations de la valeur de l'indice 100 majoré applicable aux fonctionnaires et selon les variations de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique.
- que conformément aux dispositions de l'article L.2123-20-1 II du C.G.C.T., un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal est joint à la présente délibération.

MAIRIE D'HENDAYE

CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE du Jeudi 16 Mars 2017
18 h 30**

DÉCISION

. Adopté UNANIMITÉ
_____ Abstentions

. Adopté MAJORITÉ
_____ Votes CONTRE

_____ Abstentions

RAPPORT

OBJET : SAISON TOURISTIQUE 2017 - CREATION D'UN EMPLOI TEMPORAIRE
RAPPORTEUR : M. Richard IRAZUSTA
N° : 034.2017

M. le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de créer un emploi temporaire afin d'organiser la saison touristique 2017 dans le cadre de la régie des fêtes.

L'emploi sera pourvu par le recrutement d'un agent contractuel en application des dispositions de l'article 3-1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relative à la Fonction Publique Territoriale qui permet le recrutement d'agent contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale cumulée de douze mois par période de dix-huit mois consécutifs.

L'emploi sera créé sur les périodes du 3 avril au 9 juin 2017, et du 19 juin au 31 août 2017, à raison de 20 heures par semaine pour développer une prospection publicitaire auprès des commerçants hendayais et pour assurer la distribution d'affiches, de flyers et de divers programmes. Cet emploi appartient à la catégorie hiérarchique C.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal :

DÉCIDE La création pour les périodes du 3 avril au 9 juin 2017 et du 19 juin au 31 août 2017 d'un emploi non permanent à 20 heures de travail par semaine,
Que cet emploi sera doté de la rémunération afférente à l'indice brut 330 de la Fonction Publique Territoriale,

AUTORISE Le Maire à signer le contrat de travail selon le modèle annexé à la présente délibération,

PRECISE Que cette dépense sera imputée au compte budgétaire, chapitre 012, article 64131.

MAIRIE D'HENDAYE

CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE du Jeudi 16 Mars 2017
18 h 30**

DÉCISION

. Adopté UNANIMITÉ
_____ Abstentions

. Adopté MAJORITÉ
_____ Votes CONTRE

_____ Abstentions

RAPPORT

OBJET : CRÉATION DE DEUX POSTES DANS LE CADRE DU DISPOSITIF CONTRAT UNIQUE D'INSERTION
CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (CUI - CAE)

RAPPORTEUR : M. Richard IRAZUSTA

N° : 035.2017

Depuis le 1^{er} janvier 2010, le contrat unique d'insertion (CUI) est entré en vigueur et a remplacé l'ensemble des contrats aidés issus du plan de cohésion sociale de 2005.

Dans le secteur non marchand, le CUI prend la forme d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE). Les CAE sont proposés prioritairement aux collectivités locales afin de favoriser, grâce à une aide financière pour l'employeur, l'accès durable à l'emploi des personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'insertion.

La collectivité souhaite recruter 2 CAE pour établir un diagnostic permettant d'évaluer l'accessibilité des rues de la Ville de HENDAYE aux personnes handicapées.

Ces contrats à durée déterminée seront conclus pour une durée initiale de 6 mois renouvelable expressément dans la limite de 24 mois à raison de 20 heures par semaine.

L'Etat prendra en charge 80 % de la rémunération correspondant au SMIC et exonérera les charges patronales de sécurité sociale.

La somme restant à la charge de la collectivité sera donc minime.

Le Conseil Municipal :

- Décide la création à compter du 3 avril 2017 de 2 postes dans le cadre du dispositif « CAE »
- Précise que ces contrats seront d'une durée de 6 mois renouvelable expressément
- Indique que la rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC
- **AUTORISE** le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement avec Pôle Emploi
- **AUTORISE** le Maire à signer les contrats de travail
- **AUTORISE** d'inscrire au budget les crédits correspondants

MAIRIE D'HENDAYE

CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE du Jeudi 16 Mars 2017
18 h 30**

DÉCISION

. Adopté UNANIMITÉ
_____ Abstentions

. Adopté MAJORITÉ
_____ Votes CONTRE

_____ Abstentions

RAPPORT

OBJET : PRISE DE COMPÉTENCES POLITIQUE LINGUISTIQUE EN FAVEUR DE LA LANGUE BASQUE ET CULTURE BASQUE PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAYS BASQUE

RAPPORTEUR : Mme Michelle MOUNIOS-ADURRIAGA

N° : 036.2017

Par délibération du 04 février 2017, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque s'est prononcé favorablement sur une prise de compétences en matière de politique linguistique en faveur de la langue basque et de culture basque.

Il s'agissait de prendre en considération la position de la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques quant à la dissolution prochaine du Syndicat Intercommunal de Soutien à la Culture Basque et permettre que la Communauté d'Agglomération Pays Basque puisse se substituer au Syndicat, dans les délais les plus rapides.

Ces compétences seront applicables sur l'ensemble du territoire communautaire. Elles ne déposséderont pas pour autant les communes de la possibilité de promouvoir la langue et la culture basques sur leur périmètre et dans leurs domaines de compétences.

La compétence Politique linguistique en faveur de la langue basque a pour ambition de garantir :

- la promotion et l'usage de la langue basque dans le fonctionnement interne de l'institution intercommunale, dans ses relations avec les usagers et dans sa communication en direction des habitants et des acteurs du territoire ;
- la prise en compte de la transmission, de l'usage et de la promotion de la langue basque dans la définition et la mise en œuvre des politiques et services publics intercommunaux ;
- l'ingénierie et des partenariats avec les communes et leurs groupements concernant la promotion de la langue basque dans le fonctionnement interne des institutions communales et la mise en œuvre des politiques et services publics des communes et de leurs groupements ;
- des actions de sensibilisation et de promotion de la langue basque de dimension intercommunale en direction de la population ;
- la représentation du bloc communal au sein de l'Office Public de la Langue Basque (en substitution du SISCB et du Conseil des élus du Pays Basque) ;
- Une coopération linguistique transfrontalière avec les collectivités publiques d'Euskadi et de Navarre.

La compétence culture recouvre quant à elle les actions suivantes :

- élaboration d'un projet stratégique de promotion de la culture basque, impactant transversalement tous les champs culturels et artistiques (patrimoine, architecture, spectacle vivant, littérature, lecture publique, bertsolarisme, arts visuels, industries culturelles, etc.) ;
- mise en œuvre de ce projet stratégique dans le cadre des compétences culturelles directement exercées par la Communauté d'Agglomération Pays Basque ;
- ingénierie auprès des communes et partenariats avec ces dernières ou leurs groupements dans le champ des interventions culturelles communales ;
- partenariats avec l'Etat, la Région et le Département dans le cadre de leurs compétences culturelles respectives ;
- Représentation du bloc intercommunal au sein de l'Institut Culturel Basque en substitution du Syndicat Intercommunal de Soutien à la Culture Basque ;
- mise en place d'un observatoire de la culture basque ;
- participation au projet Bilketa (en substitution du SISCB) ;
- coopération transfrontalière en matière de culture basque avec les collectivités publiques d'Euskadi et de Navarre.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5211-17 ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'émettre un avis favorable à la prise de compétences « Politique linguistique en faveur de la langue basque » et « Culture basque » par la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

MAIRIE D'HENDAYE

CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE du Jeudi 16 Mars 2017
18 h 30**

DÉCISION

. Adopté UNANIMITÉ
_____ Abstentions

. Adopté MAJORITÉ
_____ Votes CONTRE

_____ Abstentions

RAPPORT

OBJET : SDEPA : ADHÉSION À UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR « L'ACHAT D'ÉNERGIES, DE TRAVAUX / FOURNITURES / SERVICES EN MATIÈRE D'EFFICACITÉ ET D'EXPLOITATION ÉNERGÉTIQUE »

RAPPORTEUR : Mme Chantal KEHRIG COTTENÇON

N° : 037.2017

Vu la directive européenne n°2009/72/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur d'électricité,

Vu la directive européenne n°2009/73/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,

Vu le code de l'énergie,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23/07/2015 relative aux marchés publics, notamment son article 28,

Considérant que la Commune d'Hendaye fait déjà partie du groupement de commandes régional créé en 2013 par les Syndicats Départementaux d'Energie de l'ancienne région Aquitaine pour ses besoins en matière d'achat d'énergies,

Considérant que l'élargissement du périmètre régional découlant de la création de la Nouvelle Aquitaine et la modification du droit régissant la commande publique nécessitent d'adapter l'acte constitutif initial du groupement de commandes en convention constitutive pour l'achat d'énergies, de travaux, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique,

Considérant que le SDEEG (Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde) demeure le coordonnateur du groupement,

Considérant que le groupement est toujours constitué pour une durée illimitée,

Considérant que la mutualisation permet d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des meilleurs prix,

Considérant que ce groupement présente toujours un intérêt pour la Commune au regard de ses besoins propres et qu'il sera ainsi passé des marchés ou des accords-cadres par le Groupement,

Sur proposition de Monsieur le Maire et, après avoir entendu son exposé, le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres et représentants :

- de confirmer l'adhésion d'Hendaye au groupement de commandes pour « l'achat d'énergies, de travaux/fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » pour une durée illimitée,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention constitutive du groupement joint en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Maire à faire acte de candidature aux marchés d'énergies (électricité, gaz naturel, fioul, propane, bois, etc.) proposés par le groupe suivant les besoins de la Commune,
- d'autoriser le coordonnateur et le Syndicat d'énergies dont il dépend, à solliciter, autant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives à différents points de livraison,
- d'approuver la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement et, notamment pour les marchés d'énergies, sa répercussion sur le ou les titulaire(s) des marchés conformément aux modalités de calcul de l'article 9 de la convention constitutive,
- de s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la Ville d'Hendaye est partie prenante,
- de s'engager à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont Hendaye est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget.

MAIRIE D'HENDAYE

CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE du Jeudi 16 Mars 2017
18 h 30**

DÉCISION

. Adopté UNANIMITÉ
_____ Abstentions

. Adopté MAJORITÉ
_____ Votes CONTRE

_____ Abstentions

RAPPORT

OBJET : PLU - MODIFICATION SIMPLIFIÉE N° 5 - DEPLACEMENT DE LA LIMITE DE LA ZONE UYPa DE 33 M VERS L'EST AFIN DE PERMETTRE A TRIBORD LA CONSTRUCTION DE DEUX BATIMENTS A 12 M DE HAUTEUR
RAPPORTEUR : Mme Chantal KEHRIG COTTENÇON
N° : 038.2017

Monsieur le Maire indique que la mise à disposition du public du dossier de la modification simplifiée n° 5 étant achevée, qu'aucune observation n'a été déposée, il convient, maintenant d'approuver la modification simplifiée n° 5 pour sa mise en vigueur.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 153-36 à L. 153-40, L 153-45 à L-153-48,

VU la délibération du conseil municipal du 27 septembre 2016 prescrivant la modification simplifiée n°5 du PLU,

CONSIDERANT que la mise à disposition du public du dossier qui s'est déroulée du 20 janvier 2017 au 20 février 2017 n'a fait l'objet d'aucune observation,

CONSIDERANT que la modification simplifiée du PLU est prête à être approuvée, conformément aux articles susvisés du code de l'urbanisme,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

D'approuver telle qu'elle est annexée à la présente délibération, la modification simplifiée n°5 du PLU de la commune d'Hendaye portant sur le déplacement de la limite de la zone UYpa de 33 mètres vers l'Est afin de permettre à Tribord la construction de deux bâtiments à 12 mètres de hauteur.

DIT QUE

Conformément aux articles R153-20 et R153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans les journaux suivants :

- SUD OUEST PAYS BASQUE et SUD OUEST BEARN SOULE

La présente délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa réception en Sous-Préfecture et de l'accomplissement de l'ensemble des mesures de publicité, à savoir l'affichage en Mairie et l'insertion dans la presse d'un avis d'information.

Le dossier de la modification simplifiée du PLU est tenu à la disposition du public à la Mairie d'Hendaye aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la Sous-Préfecture des Pyrénées-Atlantiques.

La présente délibération, accompagnée du dossier de modification simplifiée n° 5 du Plan Local d'Urbanisme, sera transmise à Madame la Sous-Préfète des Pyrénées-Atlantiques.